



Parc national
des Cévennes

Communiqué de presse

Le 22 novembre 2017

Utilisation frauduleuse du logo du Parc national des Cévennes

Le Parc national des Cévennes s'indigne de la présence de son logo sur la couverture du mensuel gratuit «La Clé des Cévennes», datant du mois de novembre et distribué dans les Cévennes.

L'agence française pour la biodiversité (AFB), propriétaire du logo, et le Parc national des Cévennes, bénéficiaire d'une licence pour son utilisation, tiennent à préciser qu'ils n'ont jamais donné leur autorisation expresse au directeur de la publication pour l'utilisation du logo. Par ailleurs, le Parc national des Cévennes n'est, en aucun cas, partenaire de ce magazine.

L'établissement public dénonce une utilisation frauduleuse du logo et se réserve le droit d'entamer des poursuites judiciaires à l'encontre du directeur de la publication «La Clé des Cévennes».

Selon le Code de propriété intellectuelle, le fait de reproduire, imiter, utiliser, apposer, supprimer ou modifier une marque constitue un délit de contrefaçon, passible de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 - GSM : 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@parcnational.fr

Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais - 48400 Florac

